# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-11-67 700172

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

**ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE** (Tél. 47-22-87)

(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL 25 F


SUPPLEMENT N° 2 AU BULLETIN N° 85 d'OCTOBRE 1967 — le 31 octobre 1967

## ARBORICULTURE FRUITIERE

### INFORMATIONS

**POMMIER - Traitement d'automne - lutte contre le chancre européen ou chancre à Nectria**

Certaines variétés de pommiers commencent à perdre leurs feuilles, elles offrent ainsi une porte d'infection au Nectria galligena.

Un premier traitement à l'aide d'une spécialité à base de cuivre, éventuellement en émulsion huileuse, est recommandé lorsque 50 % du feuillage est tombé.

Un second traitement devra être effectué à la chute totale des feuilles.

Dans les vergers où voisinent plusieurs variétés, chacune d'entre elles doit être traitée en temps voulu pour que ce traitement, de caractère préventif, ait le maximum d'efficacité.

On utilise 250 à 500 g. de cuivre métal par hl de bouillie. Cette seconde dose est préconisée dans les plantations où le chancre est déjà installé.

Lorsqu'il y a présomption de carence en bore dans le verger, cet élément peut être additionné aux pulvérisations cupriques.

**AUTRES CULTURES FRUITIERES** : Poirier, Abricotier, Pêcher, Cerisier, Prunier

Le même programme de traitements à la dose de 250 g. de cuivre métal par hectolitre de bouillie est recommandé dans les mêmes conditions que pour le pommier.

Ces traitements cupriques sont dirigés contre les maladies suivantes :

- Chancre bactérien du poirier
- Chancre bactérien et coryneum (encore appelé criblure) du cerisier
- Coryneum et cloque du pêcher
- Maladie des pochettes du prunier...

P1.217

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

Traitement d'hiver contre les parasites du framboisier - du groseillier et du cassissier

Un traitement d'hiver peut être effectué dès la chute des feuilles à l'aide d'un produit cuprique à la dose de 500 g. de cuivre métal, mélangé à une émulsion d'huile jaune.

Les parasites à combattre sont :

- Le Didymella du framboisier
- L'Anthracnose du groseillier et du cassissier
- Les oeufs d'araignées rouges, de pucerons
- Les cochenilles.

Les bois de taille doivent être ramassés et brûlés.

## GRANDE CULTURE

INFORMATION

Grosse altise du colza ou altise à tête dorée

A la suite de demandes de renseignements d'exploitants dont les colzas d'hiver sont encore envahis par la grosse altise, il paraît utile de préciser :

- que le traitement recommandé par avis du 25 septembre et rappelé par avis du 10 octobre n'est plus valable

- qu'il est trop tôt pour envisager un traitement contre les larves dans les cultures qui n'ont pas reçu la protection recommandée et qui sont contaminées par le parasite.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire "Champagne".

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 24-11-67 716813

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE)

ABONNEMENT ANNUEL
25 F

LA PREVENTION DES ACCIDENTS EN MATIERE DE TRAITEMENTS ANTIPARASITAIRES

---

le 23 novembre 1967

La lutte contre les ennemis des cultures oblige l'agriculteur à se servir de produits de traitement dont certains peuvent présenter un danger pour l'utilisateur qui ne respecterait pas les règles élémentaires concernant leur emploi.

La personne qui exécute un traitement, si elle ne prend aucune précaution, est en effet exposée aux effets de certaines substances, notamment des insecticides, qu'elle peut absorber par voie buccale, dermique ou parfois pulmonaire, quand elle respire les poussières, les pulvérisations fines et même les vapeurs, s'il fait très chaud.

Pour prévenir tout risque d'intoxication, il est donc nécessaire que le responsable de l'exécution d'un traitement connaisse les précautions à prendre, en informe son personnel et veille à ce qu'elles soient respectées.

EQUIPEMENT DE L'OPERATEUR

L'opérateur doit être protégé des projections de produits par :

- un vêtement de travail imperméable aux liquides et protégeant l'ensemble du corps, y compris les bras. Ce vêtement doit être solide et en bon état. C'est donc dire qu'en exécutant un traitement, quel qu'il soit, avec le torse nu, l'opérateur s'expose à un risque d'intoxication parfois très grave.

- une coiffure couvrant bien la nuque et le front.

- des bottes en caoutchouc, des intoxications pouvant se produire par des chaussures en cuir imprégnées de toxiques.

- des gants imperméables et, pour la manipulation et l'application des produits les plus dangereux, des lunettes et un masque.

L'employeur a le devoir de fournir tous ces moyens de protection à chaque ouvrier et d'exiger qu'il les utilise.

MANIPULATION DES PRODUITS ET PREPARATION DES BOUILLIES

Il est interdit :

- de transporter des substances vénéneuses dans des récipients autres que les emballages d'origine, sur lesquels figurent de façon apparente, en caractères noirs, le nom de ces substances et l'indication du mot "poison", sur une bande de couleur rouge orangé, ou "dangereux", sur une bande de couleur verte, selon que ces substances sont classées toxiques ou dangereuses.

- d'utiliser des récipients destinés aux produits alimentaires : canettes de bière, bidons de lait, bouteilles de toutes sortes, etc.

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant L. BOUYX

P1218

Il est conseillé à l'opérateur de ne garder dans ses poches :

- aucun flacon d'insecticide pouvant se casser et produire un empoisonnement par la peau, très grave avec la nicotine ou un organo-phosphoré.

- aucune cigarette, pour ne pas être tenté de fumer.

Pour la préparation des bouillies, il faut disposer du matériel nécessaire : seaux, bacs, spatules, entonnoirs, éprouvettes, etc. Il est recommandé de marquer d'une bande de peinture rouge ce matériel qui ne doit servir à aucun autre usage.

Le manipulateur doit disposer d'eau propre, de savon et d'une serviette, afin de nettoyer aussitôt les souillures possibles de la peau. Si les bouillies sont préparées dans un bâtiment, les portes doivent être grandes ouvertes. Il faut cependant se méfier des coups de vent.

La lecture très attentive des notices d'emploi des produits s'impose avant toute préparation. Les doses, le mode opératoire et les précautions à prendre doivent être strictement respectés.

EXECUTION DES TRAITEMENTS

Les appareils de traitements doivent être en bon état de fonctionnement. La bouillie s'écoulant par des joints insuffisamment étanches peut en effet entraîner une intoxication des personnes se servant de pulvérisateurs à dos.

Il faut traiter par temps calme et, en été, le matin et le soir pour éviter les températures excessives qui accroîssent la tension de vapeur des produits. Cette dernière recommandation devient impérative pour les traitements exécutés dans les serres où il est indispensable, en général, d'aérer au maximum lors de l'application des pesticides et plus particulièrement s'il s'agit d'insecticides dangereux, tels que les organo-phosphorés.

Un roulement dans le travail doit être établi, de façon qu'une même personne ne traite pas pendant plus de 5 heures environ par jour.

Sur le terrain, toutes facilités doivent être mises à la disposition du manipulateur pour qu'il puisse se laver à l'eau et au savon et s'essuyer avec une serviette (et non sur ses vêtements souillés) avant de manger ou de boire.

Des instructions doivent également lui être données en cas d'intoxication. Si un opérateur a des maux de tête, des vertiges, des nausées ou ressent une gêne respiratoire, il doit aussitôt cesser le travail et se reposer à l'ombre. Si ces manifestations persistent ou s'aggravent, appeler un médecin en lui indiquant la cause probable de celles-ci. En attendant l'arrivée du médecin, ne donner ni alcool, ni lait.

APRES TRAITEMENT

L'appareil doit être vidé et nettoyé sur les lieux du travail. Les restes de bouillies ne seront en aucun cas jetés sur les bas-côtés des routes ou dans les fossés, pas plus que dans les mares, les cours d'eau ou les points d'eau, ni à proximité de ceux-ci.

Les sacs et cartons vides seront brûlés sur place et les emballages qui ne peuvent être incinérés, enfouis loin d'une source ou d'un puits. Dès le retour à la ferme, les paquets entiers ou entamés doivent être remis dans l'armoire à pesticides.

Enfin, après avoir enlevé ses vêtements de travail, qui seront nettoyés sans tarder, le manipulateur se lavera soigneusement.

G. PAITIER

Extrait du bulletin n° 86 de la Station d'Avertissements Agricoles de RENNES.

N.B. En cas de nécessité, on peut faire appel à un Centre anti-poisons, pour notre région, l'Hôpital Fernand Vidal, 200, faubourg St-Denis PARIS (16ème)
Tél. 205.63.29 Professeurs Gaultier et Fournier